



La remise des prix Orange et Citron vise, depuis 20 ans, à sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux liés aux droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale et à favoriser l'émergence de pratiques systémiques respectueuses des droits et recours. Le prix Orange est remis à une personne, un groupe, une association ou une institution qui s'est illustré pour le respect des droits des personnes vivant un problème de santé mentale. Le prix Citron est décerné à une personne, un groupe, une association ou une institution qui a contrevenu au respect des droits des personnes vivant un problème de santé mentale. La tenue d'un grand vote populaire, partout au Québec, détermine les récipiendaires.

Les candidats peuvent déposer eux-mêmes leur candidature ou être proposés par une personne ou une organisation. **La période de mise en candidature se termine le lundi 5 janvier 2015.**

Conditions d'admissibilité

Les prix Orange et Citron s'adressent :

- à une personne ou à un groupe de personnes
- à un organisme communautaire
- à une association
- à une institution

Les organismes membres de l'AGIDD-SMQ sont exclus.

Les nominés au prix Orange doivent s'être illustré, au cours de l'année 2014, pour le respect des droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

Les nominés au prix Citron doivent avoir contrevenu au respect des droits des personnes vivant un problème de santé mentale au cours de l'année 2014.



Soumettre une candidature

Les mises en candidature doivent comprendre :

- Un résumé de la mise en candidature (8 à 10 lignes)
- Une lettre explicative, axée sur la question des droits, faisant la promotion de la candidature. La longueur de la lettre est laissée à la discrétion de l'auteur.
- Les coordonnées d'une personne-ressource.

Il est recommandé, s'il y a lieu, de joindre à la lettre toutes informations complémentaires qui permettront au jury de prendre une décision éclairée : dépliants, articles de journaux, liens Internet, matériel didactique, etc.

Les membres du jury sont les membres du conseil d'administration de l'AGIDD-SMQ lequel est composé majoritairement de personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

Le jury aura la tâche de retenir trois nominations au prix Orange et trois nominations au prix Citron.

Par la suite, les nominations retenues seront soumises au vote populaire. Toute personne qui vit ou a vécu un problème de santé mentale et toute personne intéressée à la question du respect des droits des citoyens vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale peut voter. Il est possible de voter en ligne, par la poste, par télécopieur ou par courriel.

La période de vote s'étendra du lundi 16 mars au vendredi 15 mai inclusivement. Le dévoilement des gagnants aura lieu lors d'un 5 à 7, le mercredi 27 mai, à Montréal.



Les candidatures doivent être acheminées par courriel et/ou par la poste au plus tard le lundi 5 janvier à minuit :

Gorette Linhares, agente de communication AGIDD-SMQ
4837, rue Boyer, bureau 210
Montréal (Québec) H2J 3E6
info@agidd.org

Consulter les prix Orange et Citron des dernières années:

[2014](#) / [2013](#) / [2012](#) / [2011](#) / [2010](#) / [2009](#) / [2008](#) / [2007](#) / [2006](#) / [2005](#) / [2004](#) / [2003](#) / [2002](#) / [2001](#) / [2000](#) / [1999](#) / [1998](#) / [1997](#) / [1996](#)
<http://www.agidd.org/activites/les-prix-orange-et-citron/>



L'AGIDD-SMQ

L'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) a pour mission de lutter pour la reconnaissance et l'exercice des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale. Ces droits, fondés sur des principes de justice sociale, de liberté et d'égalité, sont ceux de tout citoyen. L'AGIDD-SMQ porte un regard critique sur les pratiques en santé mentale et s'implique pour le renouvellement de ces dernières. La préoccupation de l'AGIDD-SMQ a toujours été de défaire les préjugés et les mythes que subissent les personnes vivant un problème de santé mentale, et ce, à partir de leur point de vue. Fondée en 1990, l'AGIDD-SMQ est administrée majoritairement par des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

L'action de l'AGIDD-SMQ prend différentes formes :

- Prises de position publiques et politiques;
- Diffusion de formations aux personnes utilisatrices ainsi qu'aux intervenants des milieux communautaires et du réseau de la santé;
- Diffusion de publications sur les droits en santé mentale;
- Organisation de colloques sur les droits en santé mentale.

L'AGIDD-SMQ :

- Fait la promotion du principe de l'appropriation du pouvoir des personnes;
- Milite en faveur de l'élimination des mesures de contrôle que sont l'isolement, la contention et les substances chimiques;
- Combat les préjugés dont sont victimes les personnes par l'entremise de diverses représentations publiques et politiques;
- Milite en faveur du consentement libre et éclairé aux soins;
- Rend accessible une information complète sur la médication;
- Favorise la participation des personnes utilisatrices dans les lieux de décision;
- Milite en faveur du respect des droits des personnes hospitalisées et médicamenteuses contre leur gré.

Infolettre À Contre-Courant & page Facebook

Depuis mars 2013, de manière ponctuelle, l'AGIDD-SMQ achemine à un vaste réseau d'alliés son Infolettre À Contre-Courant. L'infolettre est destinée aux personnes et organisations intéressées par les enjeux liés à la promotion et à la défense des droits en santé mentale. L'adresse courriel des personnes et organisations inscrites demeurent confidentielles. Il est possible de se désinscrire en tout temps. Pour vous inscrire : info@agidd.org

Nous vous invitons également à aimer notre page Facebook. Il s'agit d'une page publique; nul besoin de détenir un compte Facebook pour accéder au contenu : www.facebook.com/agidd.smq